

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le mercredi 22 septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le 14 septembre 2021 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 34**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 38**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Yves CHEDEVILLE, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, conseillers communautaires.

**Absents excusés ayant donné un pouvoir :** Nathalie TASSERIT a donné pouvoir à Christine SALMON, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Gérard LEGUAY, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Annick SOLIER.

**Étaient absents excusés :** Sylvie HARIVEL, Véronique BOUÉ, Alain QUEHE, François REPEL, Micheline GUILLAUME

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Pascal HUARD, David PICCAND, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**AFFICHÉ LE 30 SEPTEMBRE 2021**

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

### A L'UNANIMITE SUR 38 VOTANTS :

- **ARRÊTE** de nouveau, le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) secteur Est  
**et ADOPTE** les modifications citées dans la délibération (prise en compte des avis favorables avec réserves des communes de Villy-Bocage, Malherbe-sur-Ajon et Maisoncelles-Pelvey)
- **APPROUVE** de nouveau, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) secteur Est tel que figurant dans la délibération du 18 décembre 2019, en maintenant le zonage 1AU sur les parcelles en cause de la communes de Villy-Bocage  
**et ADOPTE** les modifications citées dans la délibération
- **SE PRONONCE** pour le maintien d'un service public postal de qualité et de proximité
- **REFUSER** toute fermeture ou transformation des bureaux de Poste situés sur le territoire de Pré-Bocage Intercom.
- **APPROUVE** le compte rendu du conseil communautaire du 21 juillet 2021.
- **VALIDE** les tarifs des badges et clés à hauteur de 8 € par badge et 5 € par clé et les modalités d'application précisées dans la délibération  
**et AUTORISE** Monsieur le président à mettre en œuvre les démarches liées à cette délibération et à signer tous les documents afférents.
- **VALIDE** le rapport d'activité 2020
- **VALIDE** le plan de financement pour le recrutement d'un chargé de mission PCAET éligible au programme Leader
- **DEMANDE** à bénéficier d'une subvention au titre du programme Leader  
**et AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la délibération.
- **CEDE** la division de la section E n°146p, d'une contenance d'environ 3 570 m<sup>2</sup>, située dans la ZA des Noires Terres aux conditions suivantes :
  - Destination : Implantation d'un restaurant Mc Donald's hébergé par la SASU Mc Donald's France
  - L'avis de France Domaine est de 16 € HT / m<sup>2</sup> [juridiquement, Pré-Bocage Intercom n'est pas tenue de suivre cet avis. Néanmoins, lorsque le prix exposé à l'acquéreur diffère, il doit être justifié.] Ici, l'écart de prix s'explique par la rareté de l'offre et la pression foncière.
  - Prix unitaire : 27 € HT / m<sup>2</sup>
  - Coût d'acquisition estimé : 3 570 x 27 = 96 390 € HT
    - + accès à créer à la charge de l'acquéreur
    - + frais de notaire à la charge de l'acquéreur
    - + frais de géomètre à la charge de l'acquéreur
    - + frais et démarches de raccordement/branchement aux réseaux [coffrets électricité, boîtier télécom, citerneau AEP...] à la charge de l'acquéreur / réseaux en limite de parcelle
  - Délai de réalisation de la construction : Pré-Bocage Intercom pourra réacquérir le terrain au prix initial, en cas de caducité du permis de construire conformément aux délais légaux d'extinction des permis de construire
  - Convention concernant la gestion des entrées et sorties de parcelles sur la zone artisanale de Villers-Bocage permettant la réalisation des travaux d'accès selon les prescriptions techniques y figurant.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document y afférant et notamment la promesse et l'acte de vente.
- **VALIDE** le rapport 2020 du Commissaire aux Comptes et la clôture de l'exercice 2020 pour la DSP confiée à l'association Familles Rurales.
- **VALIDE** le règlement intérieur de l'ALSH de Cahagnes.
- **ADOPTE** la décision modificative n° 5 du budget principal.

- **FIXE** à compter du 1er janvier 2021, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles telles que précisées dans le présent rapport pour le budget annexe Prébocap  
**et AUTORISE** l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 1 500 € TTC.
- **ADOpte** la décision modificative n° 3 du budget annexe Prébocap.
- **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget déchets recyclables.

**PAR 37 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :**

- **ACCEPTe** la proposition technique et commerciale de l'entreprise SITACTUS pour les trois prochaines années.
- **ACCEPTe** le budget global de lancement de la plateforme numérique.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la Banque des Territoires afin d'obtenir le cofinancement pour la mise en service d'une solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité du territoire
- **INSCRIT** au budget les dépenses prévues au projet.  
**et AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la délibération.

**PRISES D'ACTE DES DECISIONS**

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Bureau Communautaire réuni le 21 juillet 2021 dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président entre le 19 mars et le 24 août 2021 dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire.

**Fin de la séance à 19h28.**

Affichage fait le 30 septembre 2021

**Gérard LEGUAY**  
**Le Président**

